

SARL GARAGE BERNES

REPARATEUR AGREE PEUGEOT
 LES TROUETTES - RTE LANNEMEZAN
 32300 MIRAMONT D'ASTARAC France
 Tél : 05.62.66.68.80 Fax : 05.62.66.69.08
 Mail : accueil-peugeot@garage-bernes.fr
 Siret : 47767981500019 Ape : 4520A- RCS: Auch B 477 679 815
 TVA : FR63477679815 - Sarl au capital de 12000,00€



IBAN : FR76 1780 7000 0225 3210 9464 966
 BIC : CCBPFRPPTLS

. COMMISSARIAT AUX VENTES DE BORDEAUX
 23 RUE JULES FERRY
 BP 120
 33090 BORDEAUX CEDEX (France)

Facture n°1/2503/103775

Date : 21/03/2025

Page : 1

N° Document	N° Client	Votre commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° commande
1 144 562	1010448		RENAULT MEGANE IV	VF1RFB00455549565	EE-474-XX	1	

Désignation	N° pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	REMISE	Prix unitaire net hors taxe	Montant
-------------	----------	----------------------	--------	----------------------------	--------	--------------------------------	---------

Observations (entête)
 Pièce justificative : Estimation n°102445

Forfait							
FORFAIT REMORQUAGE FOURRIERE VP	FREMF	1	1	115,00		115,00	115,00
Sous-total Forfait							115,00 €

Pièces							
GARDIENNAGE FOURRIERE VP DU 20/03/2025 AU 06/05/2025	.GARDF	48,00	1	3,20		3,20	153,60
Sous-total Pièces							153,60 €

Observations (pied)
 MERCI DE VOTRE VISITE

Alpha 2A 8.0.18.5 / 21/03/2025 à 12:09:34 - (NF203) E 0376 80qp / (NF525) B 0479 80qp

www.peugeot.fr A réception	21/03/2025	322,32 €	Total hors taxe	Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			Total T.T.C.
			268,60	1	20,00	53,72	322,32

Total TTC brut 322,32 € Net à payer 322,32 €

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT		
N° document	N° client	N° commande
1 144 562	1 010 448	
21/03/2025	Total T.T.C. 322,32 €	

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-5 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 5 (cinq) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.
 RESERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L. 921-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.
 ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.

